

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1472

17 juillet 2010

SOMMAIRE

Agrassur Re S.A.	70637	Guardia Media	70619
AMCIC South Africa Partner (Lux) S.à.r.l.	70645	Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l.	70647
Ameras S.A.	70655	Holding de l'Alzette	70647
Apex Luxembourg S.à r.l.	70645	Holding de l'Alzette	70647
Aqua European Technologists S.A.	70654	Holding de l'Alzette	70646
Aqua European Technologists S.A.	70655	Holding de l'Alzette	70646
Axius	70656	Holding de l'Alzette	70646
Axius	70655	Holding de l'Alzette	70646
Axius	70656	Holding de l'Alzette	70646
Centre Artisanal Aquador s.à.r.l.	70627	Japan Fund Holdco S.à r.l.	70644
COFINTEX Luxembourg S.A.	70628	Luxab S.A.	70636
Comura S.A.	70637	Luxab S.A.	70636
Covéa Lux	70629	Maral Invest	70619
Fidelity International Real Estate Fund Company 20	70611	Millicom International Cellular S.A.	70644
Fidelity International Real Estate Fund Company 22	70620	Pimco Luxembourg III S.A.	70628
Fidelity International Real Estate Fund Company 23	70629	Private Equity Plus OP	70637
Fidelity International Real Estate Fund Company 24	70637	Sajola S.à r.l.	70610
First Foods S.A.	70645	Samora S.A.	70636
First Foods S.A.	70645	SCG STE Maurice 4 S.à.r.l.	70656
Fontgrande S.A.	70619	Securities & Compliance Luxembourg S.A.	70610
Gaming VC Holdings S.A.	70646	SH Group International Equity Holdings, S.à r.l.	70656
General Forest International S.A.	70655	Stedalux S.A.	70627
Gregor Capital S.A.	70618	Steinbau Holding S.A.	70618
Gregor Capital S.A.	70618	Tartaros	70627
Gregor Capital S.A.	70618	Tower Management Company S.A.	70628
Gregor Capital S.A.	70610	UniCredit Luxembourg S.A.	70627
GS Construction S.A.	70628	United Bulk S.A.	70655
		West Europe Investments & Properties S.A.	70619

Gregor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.024.

Par la présente nous vous informons que nous donnons notre démission en tant que commissaire aux comptes et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Fiduciaire Fibetrust

Jürgen Fischer

Référence de publication: 2010071414/12.

(100080223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Sajola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.674.

Il résulte des décisions prises par les Associées en date du 1^{er} janvier 2010:

1. Démission de Mr. Gerard Davis de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2010.

2. Election de nouveau Gérant de Catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2010:

Mr. Alan Foley, né le 7 février 1973 à Corcaigh/Cork, Irlande, demeurant professionnellement à Connaught House, 1 Burlington Road, 2^{ième} étage, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sajola S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010071508/19.

(100080002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Securities & Compliance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.786.

Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 27 avril 2010

Il est décidé de nommer comme réviseur d'entreprises externe la société Alter Audit S. à r.l., avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B 110.675, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour SECURITIES & COMPLIANCE LUXEMBOURG S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071509/16.

(100080126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 20, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.613.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, having a nominal share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.344 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 20" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholders Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual Shareholders Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st June of each year and ends on 31 May of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Claude Hellers, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathelet, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 20" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société (les Statuts) en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.
2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;
3. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et
4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GÉRADIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25047. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071047/377.

(100084490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Gregor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.024.

—
Par la présente, nous donnons, avec effet immédiat, notre démission, comme administrateur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Solero S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071411/11.

(100080217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Gregor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.024.

—
Par la présente, nous donnons, avec effet immédiat, notre démission, comme administrateur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Naturwerk S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071412/11.

(100080220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Gregor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.024.

—
Par la présente, nous donnons, avec effet immédiat, notre démission, comme administrateur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Antar Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071413/11.

(100080222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Steinbau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 90.272.

—
Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société STEINBAU HOLDING S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-90.272, confirmons que le siège social de ladite société au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 26 février 2010 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et STEINBAU HOLDING S.A. est résiliée d'office à cette date.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Didier KIRSCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010084159/15.

(100075011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

West Europe Investments & Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.189.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 742/10 rendu en date du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société WEST EUROPE INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., R.C.S. N° 88.189, ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, pour insuffisance d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2010084158/16.

(100074768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Guardia Media, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.176.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084163/12.

(100074824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Maral Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.146.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084164/12.

(100074793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fontgrande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.531.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084165/12.

(100074797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 22, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.617.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, having a nominal share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.344 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 22" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholders Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual Shareholders Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st June of each year and ends on 31 May of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Claude Hellers, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathelet, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 22" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société (les Statuts) en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.
2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;
3. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et
4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GÉRADIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25049. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071049/376.

(100084528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Tartaros, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.151.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010084173/13.

(100074746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mai 2010.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2010084174/13.

(100074711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Centre Artisanal Aquador s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, Zone Industrielle Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 43.848.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Triple A Consulting S.A.
2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084175/13.

(100074826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Stedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 108.547.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Triple A Consulting S.A.
2, rue Millegassel / L-2156 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084176/13.

(100074830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pimco Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2010084180/12.

(100075132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26 mai 2010.

Pour le compte de Tower Management Company S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2010084181/13.

(100075195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

GS Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.05.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010084182/15.

(100074736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

COFINTEX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.866.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Captive Services Group (Europe)

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2010084183/13.

(100075077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Covéa Lux
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010084184/12.

(100075080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 23, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 153.618.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, having a nominal share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.344 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 23" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholders Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual Shareholders Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st June of each year and ends on 31 May of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Claude Hellers, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathelet, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 23" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société (les Statuts) en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés,

révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.
2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;
3. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et
4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GÉRADIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25050. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071050/377.

(100084556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.696.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 10th, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To decrease the number of directors from four (4) to three (3).
- 2 To accept the resignation of Mr. Arne BACKSTROM as director of the company.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 février 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De réduire le nombre d'administrateurs de quatre (4) à trois (3).
2. D'accepter la démission de M. Arne BACKSTROM comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010084169/16.

(100075374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.696.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010084171/18.

(100075372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Samora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.768.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;

2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company .

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2010084172/18.

(100074942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010084185/12.

(100075097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Comura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.193.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société COMURA S.A.

Aon Captive Services Group (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2010084186/12.

(100075101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Private Equity Plus OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.652.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010084188/10.

(100075178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 24, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.619.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, having a nominal share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.344 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 24" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the Shareholders Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders Meeting.

The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual Shareholders Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st June of each year and ends on 31 May of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Claude Hellers, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathelet, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 24" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gestion de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société (les Statuts) en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par

ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.
2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;
3. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et
4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GÉRADIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25051. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071051/377.

(100084593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Japan Fund Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.339.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 27 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084193/10.

(100074612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Leudelange, le 25 Mai 2010.

Lars Svenningsson

Signataire

Référence de publication: 2010084194/12.

(100074613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Apex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.516.960,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084196/13.

(100074614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

First Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010084197/12.

(100074615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

First Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010084198/12.

(100074616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

AMCIC South Africa Partner (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010084199/13.

(100074617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Gaming VC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.348.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084200/12.

(100074619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

 Holding de l'Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 3.185.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084201/12.

(100074621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

 Holding de l'Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 3.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084202/12.

(100074622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

 Holding de l'Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 3.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084203/12.

(100074623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

 Holding de l'Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 3.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084204/12.

(100074624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Holding de l'Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084205/12.

(100074625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Holding de l'Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010084206/12.

(100074626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.587.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and having a subscribed share capital of EUR 12,500;

here represented by Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, (ii) the investment or participation in, or the acquisition of debt, debt securities, receivables, or other monetary obligations, equity, equity securities, warrants, options,

or any instrument convertible into equity, and (iii) the administration, management, control and development of its asset portfolio.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to any persons including, without limitation subsidiaries and/or affiliates of the Company and companies which are part of the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and companies which are part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder/an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Company's shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed,

revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

A chairman pro tempore of the board of managers, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) before such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place (in the Grand Duchy of Luxembourg) and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Company's shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 July and ends on 30 June of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Internal auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by an internal auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréée) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., prenamed, hereby declares to subscribe and hereby subscribes to the entirety of the issued share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred (100) Euro each.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The blocking certificate, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at five (5).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Michel Warmerdam, born on 13 February 1960 in Noordwijk (the Netherlands) and whose personal address is van Galenlaan 40, 3941 VD Doorn (the Netherlands);

- John Molloy, born on 9 March 1962 in Gaillimh/Galway (Ireland) and whose personal address is 6 rue du Chateau, L-6961 Senningen (Grand Duchy of Luxembourg);

- David Harris, born on 17 June 1974 in Canberra (United Kingdom) and whose personal address is 26 Montée de la Pétrusee, L-2327 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Filippo Cardini, born on 11 October 1969 in Milan (Italy) and whose personal address is 4 Constable Close, London NW116TY (United Kingdom); and

- Glenn Miller, born on 25 March 1976 in New York (U.S.A.) and whose personal address is 269 River Edge RD, Tenafly NJ 07670 (U.S.A.).

2. The registered office is established at 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et en cours d'enregistrement auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Marc Tkatcheff, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à (i) la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, (ii) l'investissement dans, la participation ou l'acquisition de dettes ou titres de dettes ou autres obligations monétaires, titres participatifs ou autres instruments convertibles en titres et (iii) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses portefeuilles d'actifs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à toute personne incluant, sans limitation, ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique/d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 euros) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100 euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale de la Société donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

Un président pro tempore du conseil de gérance, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), avant la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérant(s). Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Luxembourg ou de l'étranger à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux (au Grand-Duché de Luxembourg) et heures indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes devront être arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance devront dresser un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréée. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréée doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., susmentionnée suscrit à l'entière du capital social s'élevant à 12.500 euros (douze mille cinq cents euros) et représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 (cent) Euros chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est intégralement allouée au compte du capital social nominal de la société.

La somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat de blocage, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les gérants sont au nombre de cinq (5).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Michel Warmerdam, né le 13 février 1960 à Noordwijk (Pays-Bas) et dont l'adresse personnelle est van Galenlaan 40, 3941 VD Doorn (Pays-Bas);

- John Molloy, né le 9 mars 1962 à Gaillimh/Galway (Irlande) et dont l'adresse personnelle est au 6 rue du Chateau, L-6961 Senningen (Grand-Duché de Luxembourg);

- David Harris, né le 17 juin 1974 à Canberra (Royaume-Uni) et dont l'adresse personnelle est au 26 Montée de la Pétrusee, L-2327 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Filippo Cardini, né le 11 Octobre 1969 à Milan (Italie) et dont l'adresse personnelle est au 4 Constable Close, London NW116TY (Royaume-Uni); et

- Glenn Miller, né le 5 mars 1976 à New York (U.S.A.) et dont l'adresse personnelle est 269 River Edge RD, Tenafly NJ 07670 (U.S.A.).

2. Le siège social de la société est établi au 124 boulevard de la Pétruse, L-2330 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. TKATCHEFF et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25058. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071078/394.

(100083756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084191/10.

(100074610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084192/10.

(100074611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Ameras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.014.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084208/10.

(100074630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

General Forest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.577.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010084209/12.

(100074632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

United Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.969.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED BULK S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010084210/12.

(100074634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Axius, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.912.

Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010084211/13.

(100074635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Axius, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.912.

Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010084212/13.

(100074636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

SCG STE Maurice 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.006.

L'adresse de Desmond Taljaard, Gérant de catégorie A, a changé et se trouve à présent au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010071244/12.

(100083687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SH Group International Equity Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.374.

Le siège social de l'associé SH Group International L.P. a changé et se trouve désormais au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010071248/12.

(100083688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Axius, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.912.

La société MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme AXIUS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B101912, et ce, avec effet au 18 février 2010.

MAZARS

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010071347/13.

(100080115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.
